

23 titres de noblesse pour le prince de Monaco

Le souverain de Monaco, appelé prince depuis le XVII^e siècle, possède de nombreux titres dont plusieurs ont été attribués par le roi Louis XIII en septembre 1641

Malgré ce qu'on pourrait croire, le titre de prince de Monaco ne remonte pas à la nuit des temps. Ce n'est qu'au XVII^e siècle que les souverains ont commencé à s'appeler princes.

Avant, ils étaient « seigneurs ». On respectait le « seigneur de Monaco ». On s'inclinait devant lui. Et cela depuis le premier, Rainier I^{er}, qui régna de 1297 à 1301. Le dernier seigneur de Monaco fut jusqu'à Hercule I^{er} (1589-1604). Honoré II fut le premier à être appelé prince. C'est au roi de France Louis XIII qu'il le doit. Le monarque français le désigna « prince souverain », ce qui lui assurait le rang de prince étranger à la Cour de France. Il reçut le droit d'être appelé Altesse sérénissime.

Les dons de la France au souverain

Louis XIII était également à l'origine du Traité de Péronne, signé le 14 septembre 1641, qui débarrassa Monaco du joug espagnol et plaça la Principauté sous tutelle de la France (voir *Monaco-Matin du 19 septembre*). Ce traité eut d'autres conséquences : Louis XIII accordait au souverain de Monaco de régner sur Menton et Roquebrune et lui faisait don du duché de Valentinois (autour de Valence), du comté de Carladès (dans le Massif Central), du marquisat des Baux-de-Provence, de la seigneurie



De haut en bas et de gauche à droite : Honoré II, premier « prince de Monaco » ; Louis XIII, qui a donné au souverain de Monaco le titre de prince ; Jacques Goyon, qui a ajouté aux titres nobiliaires des princes de Monaco ; Louise d'Aumont, qui a ajouté, elle aussi, aux titres nobiliaires des princes de Monaco. (DR)

de Saint-Rémy-de-Provence, de la cité de Chabeuil, des baronnies de Calvinet (dans le Cantal) et de Buis (en Isère). Ces dons de territoires français compensaient la perte des possessions espagnoles qui avaient été confisquées par le roi d'Espagne. Par là même, le prince de Monaco devenait duc de Valentinois, marquis des Baux, comte de Carladès, baron de Calvinet et du Buis, seigneur

de Saint-Rémy. Au regard de la tradition et de la législation de la noblesse française, ces titres ont officiellement été éteints en France en 1949, à la mort du prince Louis II, car ils se transmettent par filiation masculine et légitime. Or, le prince Louis II était sans descendance officielle - Louis II n'avait qu'une fille naturelle, Charlotte, dont l'officialisation permit d'assurer une

succession sur le trône monégasque par son mariage en 1920 avec le prince Pierre de Polignac, qui eut pour descendants Rainier III et Albert II.

Il n'empêche, ces titres ont été repris dans l'Annuaire officiel de la Principauté et sont toujours portés par le prince de Monaco.

À ce titre issu du Traité de Péronne s'ajoutent quinze autres, issus de deux descen-

dances : celle de Jacques Goyon de Matignon, devenu prince de Monaco par son mariage en 1715 avec la fille du prince Antoine I^{er} ; celle de la famille du cardinal de Mazarin, à laquelle appartenait Louise d'Aumont qui épousa en 1777 le prince Honoré IV. Jacques Goyon possédait le titre de sire de Matignon, commune des Côtes d'Armor, qui a donné son nom à l'Hôtel Matignon à Paris lors de l'installation de sa famille dans la capitale française, mais aussi les titres, attachés à trois communes de la Manche, de comte de Torigni et baron de Saint-Lô, de Luthumière et de Hambye. Ces titres ont été transmis aux enfants de Jacques Goyon, dont le premier, le prince de Monaco Honoré III.

Des titres venus de France et de Monaco

Quant à la famille Mazarin, à laquelle appartenait le célèbre cardinal Mazarin, ministre des rois de France Louis XIII et Louis XIV, et dont une représentante fut Louise d'Aumont, épouse du prince Honoré IV, elle possédait de nombreux titres : duc de Mazarin, bien sûr (du nom d'un duché des Ardennes), mais aussi duc de Mayenne, prince de Château-Porcien (en Champagne), comte de Ferrette, de Belfort, de Thann et de Rosemont, baron d'Altkirch et seigneur d'Issenheim (toutes communes d'Alsace), et marquis de Guiscard (dans l'Oise). Ces ti-

tres ont été transmis aux enfants de Louise d'Aumont et Honoré IV, dont les premiers furent les princes Honoré V et Florestan I^{er}.

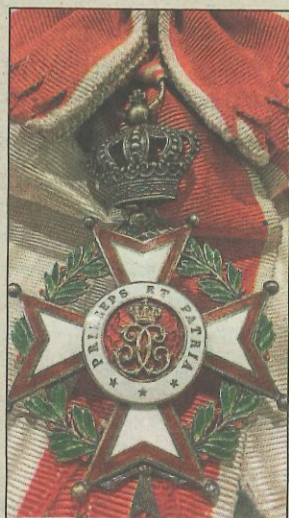
À ces titres venus de la France, la Principauté de Monaco peut attribuer les siens propres, en reprenant souvent les appellations des titres français. C'est ainsi qu'Albert I^{er} a donné à Charlotte, la fille naturelle de Louis II, le titre de Mademoiselle de Valentinois puis de duchesse de Valentinois. Le prince Albert II a attribué le titre de comtesse de Carladès à sa fille Gabriella, tandis qu'était attribué celui de marquis des Baux à son frère Jacques, prince héréditaire.

En totalisant les titres du prince Albert II, l'Annuaire officiel de Monaco présente l'impressionnante liste suivante : Prince souverain de Monaco, Duc de Valentinois, Marquis des Baux, Comte de Carladès, Baron du Buis, Baron de Calvinet, Seigneur de Saint-Rémy, Seigneur de Matignon, Comte de Torigni, Baron de Saint-Lô, Baron de la Luthumière, Baron de Hambye, Duc de Mazarin, Duc de Mayenne, Prince de Château-Porcien, Marquis de Guiscard, Marquis de Chilly, Comte de Longjumeau, Comte de Belfort, Comte de Ferrette, Comte de Thann, Comte de Rosemont, Baron d'Altkirch, Seigneur d'Issenheim. Cela fait vingt-trois titres en tout.

ANDRÉ PEYREGNE

Les décorations d'Albert II

En dehors de ses titres nobiliaires, le Prince de Monaco est Grand Croix dans les ordres suivants : Ordre Saint-Charles, Ordre Grimaldi, Ordre de la Couronne (Monaco), Légion d'honneur (France), Ordre national du Niger, Ordre de Malte, Ordre national du Lion (Sénégal), Ordre équestre du Saint-Sépulcre (Vatican), Ordre Jose Simeon Canias (Salvador), Ordre Vasco Nunez de Balboa (Panama), Ordre Saints Maurice et Lazare (Italie), Ordre du Soleil (Pérou), Ordre National Juan Mora



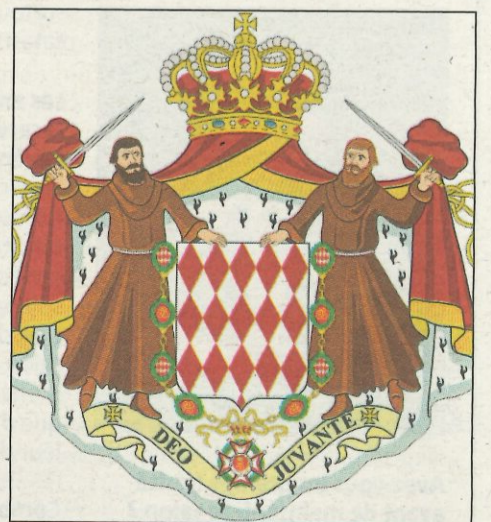
L'ordre de saint Charles (DR)

Fernandez (Porto Rico), Ordre national du Burkina-Faso, Ordre du roi Tomislav (Croatie), Ordre de la Renaissance (Jordanie), Ordre du Mérite du Liban, Ordre de Vytautas (Lituanie), Ordre de Défenseur du Royaume (Malaisie), Ordre national du Mali, Ordre national du Niger, Ordre du Mérite de Pologne, Ordre de l'Étoile de Roumanie, Ordre de la Double Croix blanche (Slovaquie), Ordre national du Lion (Sénégal), Ordre national du Mérite (Saint-Marin), Ordre du 7 Novembre (Tunisie).

Mont Agel et château de Marchais

En dehors des territoires qui ont valu en France des titres de noblesse, la famille Grimaldi possède à titre privé, en France, la demeure de Roc Agel sur les hauteurs de Monaco, et le château de Marchais, dans l'Aisne.

Cette dernière demeure, datant du XVI^e siècle, entourée d'un domaine agricole de 2 000 hectares, a été achetée à un certain comte Delamare en 1854 par la princesse Antoinette de Mérode, épouse du prince Charles III de Monaco. Elle y trouvait là un cadre qui lui rappelait ses Pays-Bas de naissance. À l'époque, Bruxelles, où elle est née, appartenait aux Pays-Bas. C'est dans ce château de Marchais qu'eut lieu, en 1869, le mariage de son fils, futur prince Albert I^{er}, ainsi que l'inhumation de la princesse Charlotte, fille naturelle du prince Louis II, devenue princesse, en 1977. Ce château demeure la propriété de la famille Grimaldi.



Les armoiries monégasques. (DR)